

ÉCOLES FLEURIES



Le projet des écoles fleuries est organisé par les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) et l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale et s'adresse aux écoliers et collégiens des établissements publics.

Il s'agit d'un projet d'apprentissage par le jardinage et d'éducation au développement durable.

Une activité de découverte interdisciplinaire

destinée à valoriser les activités de fleurissement et de jardinage à l'intérieur et à l'extérieur des écoles ou collèges, à condition qu'elles soient réalisées essentiellement par les élèves. Cette activité d'apprentissage interdisciplinaire favorise l'acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences dans les domaines artistiques, scientifiques, civiques et sociaux.

Elle consiste en particulier à :

- agir et améliorer son cadre de vie
- respecter le travail de chacun au travers d'un projet éducatif commun
- à développer la démarche coopérative
- observer en grandeur nature les saisons et la végétation

⇒ le projet départemental :

Lors de la visite des représentants de l'OCCE et des DDEN, les élèves devront présenter oralement le travail de l'année, ainsi qu'un dossier rassemblant les témoignages de l'évolution du projet. A la suite de la visite, il pourra vous être proposé de participer au concours national.

⇒ le concours national :

Si vous souhaitez participer au concours national, votre dossier devra répondre à des consignes précises. Elles figurent dans le règlement national qui vous sera adressé après votre inscription.